

Procès Rwanda: la fille d'une victime apprend les circonstances du décès de son père

MIS EN LIGNE LE 22/11/2019 À 21:19 ✎ PAR BELGA

Un témoin repentant a expliqué comment Joseph Mpendwanzi a été tué. Fabien Neretse est accusé de crime de génocide et de crime de guerre en 1994 au Rwanda



Fabien Neretse et son avocat Jean Flamme - Photo News

Le même témoin qui a déclaré pour la première fois devant la justice, vendredi devant la cour d'assises de Bruxelles, que Fabien Neretse avait donné des ordres pour l'extermination des Tutsis à Mataba, a également déclaré comment l'une des victimes, Joseph Mpendwanzi, était décédée. La fille de cet homme, partie civile au procès et présente ce vendredi à l'audience, a ainsi appris les circonstances du décès de son père, vingt-cinq ans après. Fabien Neretse, un Rwandais de 71 ans vivant en France, est accusé devant la cour de crime de génocide et de crime de guerre commis en 1994 au Rwanda. Il est en particulier accusé d'avoir formé une milice d'Interahamwe dans son village natal de Mataba (Nord-Ouest du Rwanda), avec de jeunes hommes au départ engagés pour veiller à la sécurité de l'école qu'il avait lui-même fondée dans le village.

LIRE AUSSI

Procès Rwanda: qui est Fabien Neretsé, l'accusé?

(<https://plus.lesoir.be/258234/article/2019-11-04/proces-rwanda-qui-est-fabien-neretse-laccuse>)

Le témoin, qui avait 27 ans lors du génocide au Rwanda, a tout d'abord expliqué à la cour comment il avait été forcé à commettre des crimes dans la région de Mataba où il était agriculteur. Il a expliqué qu'une réunion avait été tenue en avril 1994 à l'école primaire de Mataba et que la population avait été incitée, par le préfet, le sous-préfet et le bourgmestre, à dire où étaient cachés les Tutsis et les Hutus opposés au génocide.

Le témoin a déclaré que, contrairement à ce qu'il avait dit lors de son audition par les enquêteurs en 2013, les gardiens de l'école engagés par Fabien Neretse étaient en réalité des Interahamwe. Ceux-ci ont commis des massacres dans le secteur de Mataba et entraînaient des habitants au maniement d'un fusil, selon le témoin. Il a affirmé qu'il avait commis trois meurtres dans ce contexte, pour lesquels il a été condamné à 13 ans de prison en 1996, après avoir avoué et demandé pardon aux victimes.

LIRE AUSSI

Fabien Neretsé lors du procès Rwanda: «Je n'ai jamais été le chef d'une milice d'Interahamwe» (<https://plus.lesoir.be/259293/article/2019-11-08/fabien-neretse-lors-du-proces-rwanda-je-nai-jamais-ete-le-chef-dune-milice?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2141125291.1497539847>)

Ce repenté, qui a donc été proche des Interahamwe de Mataba, a aussi expliqué comment Joseph Mpendwanzi était décédé. Ce médecin, opposant Hutu, avait été enlevé le 19 juin 1994 près de Mataba, ligoté et emmené dans un véhicule conduit par Fabien Neretse, à bord duquel se trouvaient des militaires et Interahamwe, selon plusieurs témoins. Aucun n'avait pu dire ce qu'il était advenu de lui ensuite. Mais vendredi, le témoin a déclaré que, selon ce que les ravisseurs de Joseph Mpendwanzi lui avaient dit, l'homme avait été placé dans un sac puis avait été poussé du haut d'une colline et était décédé à la suite de cette chute provoquée.

« C'est la première fois que ma cliente entend le sort qui a été réservé à son père. C'est un moment-clé pour les victimes. Il faut en prendre la mesure », a commenté à l'issue du témoignage Me Agathe De Brouwer, conseil de la fille et du fils de Joseph Mpendwanzi. « C'est le poids du remords qu'il [le témoin] a voulu venir exorciser devant vous aujourd'hui », a ajouté l'avocate.

Fabien Neretse n'a pas contesté avoir transporté dans son véhicule 4x4 Joseph Mpendwanzi ligoté, mais il avait, a-t-il dit, été forcé de le faire par les militaires qui venaient de débusquer la victime.

Un avocat menacé

Par ailleurs, vendredi, l'un des avocats de la défense, Me Jean Flamme, a déclaré qu'il avait fait l'objet de menaces en lien avec ce procès, en dehors de l'enceinte du palais de justice. Il a précisé qu'il allait déposer plainte.

Fabien Neretse, un Rwandais de 71 ans résidant en France, est accusé de crime de génocide et de crime de guerre pour avoir, en tant que co-auteur, tué un nombre indéterminé de personnes, dont treize ont été identifiées et dont certaines étaient d'origine tutsie. Les faits s'étaient produits au Rwanda en 1994, durant le génocide des Tutsis et le conflit armé qui a opposé les Forces Armées Rwandaises (FAR) et le Front Patriotique Rwandais (FPR).

LIRE AUSSI

Colette Braeckman: «Mon témoignage du génocide au procès Rwanda»
(<https://plus.lesoir.be/260656/article/2019-11-15/colette-braeckman-mon-temoignage-du-genocide-au-proces-rwanda?referer=%2Farchives%2F recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2141125291.1497539847>)

Fabien Neretse est en particulier accusé d'avoir dénoncé, le 9 avril 1994 à Kigali, plusieurs personnes d'origine tutsie dans son voisinage du quartier Nyamirambo. Elles avaient été abattues par des militaires. Parmi les victimes figuraient une Belge, Claire Beckers, son mari, Isaïe Bucyana, et leur fille Katia.

L'accusé est aussi suspecté d'avoir créé, entretenu et financé une milice d'Interahamwe dès la mi-avril 1994, dans son village natal de Mataba (Nord-Ouest du Rwanda) où il était considéré comme « un seigneur en ses terres »,

selon les enquêteurs.

Cette milice est responsable de nombreux crimes, selon l'accusation. Fabien Neretsé, lui, a expliqué qu'il avait engagé de jeunes hommes de la région pour renforcer l'équipe de gardiens de l'école ACEDI-Mataba, qu'il avait fondée en 1989, à la suite d'agressions d'élèves Tutsis par des élèves Hutus extrémistes.

Il conteste les affirmations selon lesquelles ces nouveaux gardiens étaient en réalité des miliciens, logés et nourris par lui, et qui perpétraient des massacres dans la région de Mataba.

Le procès se poursuivra lundi avec l'audition d'autres témoins.

LIRE AUSSI

La Belgique, terrain de jeu des espions rwandais

(<https://plus.lesoir.be/261993/article/2019-11-22/la-belgique-terrain-de-jeu-des-espions-rwandais>)

SUR LE MÊME SUJET

[Crime de guerre \(/22889/iptc/crime-de-guerre\)](#) **[Cour \(/1973/iptc/cour\)](#)**

[Conflit armé \(/4557/iptc/conflit-arme\)](#) **[Génocide \(/977/iptc/genocide\)](#)**

[Avocat \(/14105/iptc/avocat\)](#)

[Écoles, collèges et lycées \(/673/iptc/ecoles-colleges-et-lycees\)](#)

[Population \(/5346/iptc/population\)](#) **[Guerre \(/3723/iptc/guerre\)](#)**

[Bruxelles \(Bruxelles-Capitale\) \(/571/locations/bruxelles-bruxelles-capitale\)](#)

[Rwanda \(/206784/locations/rwanda\)](#)